

Bilan
du Plan Local de Développement
de l'Économie Sociale et Solidaire
2016-2020
Ville de Lille

1. Points saillants de l'évaluation du PLDESS 2016-2020 de la Ville de Lille	2
1.1 Éléments financiers généraux	2
1.2 Modalités et catégories d'intervention	2
1.3 Projets, actions et structures soutenus ou accompagnés.....	3
1.4 Bilan des actions soutenues financièrement.....	3
2. Réalisation et pertinence des objectifs	4
<i>Objectif 1 - Accompagner l'expérimentation et la coopération socio-économique.....</i>	<i>4</i>
<i>Objectif 2 - Soutenir l'émergence et accompagner la consolidation de services de proximité et d'activités économiques innovantes.....</i>	<i>5</i>
<i>Objectif 3 - Renforcer l'ESS dans l'ensemble des politiques municipales.....</i>	<i>7</i>
<i>Objectif 4 - Animer le territoire et sensibiliser à l'ESS.....</i>	<i>10</i>

Deux cabinets d'études, Les Petites Rivières (LPR), appuyé par ASDO - Etudes, ont été missionnés par la Ville de Lille en décembre 2020 pour évaluer le 4^e Pla, Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) 2016-2020, faire émerger de nouvelles perspectives et structurer des propositions pour la stratégie 2021-2026.

1. Points saillants de l'évaluation du PLDESS 2016-2020 de la Ville de Lille

A partir d'une analyse documentaire, d'entretiens ciblés avec la Métropole Européenne de Lille (MEL), la Région, les élus de la Ville, d'autres collectivités, via un questionnaire diffusé à 348 contacts, grâce aussi à 4 temps de consultation et de concertation avec les acteurs concernés (voir détails ci-après), la Ville, sur la base de l'étude fournie par les Petites Rivières-Asdo Etudes, fait ressortir les éléments de bilan suivants.

1.1 Eléments financiers généraux

Sur la totalité du PLDESS 2016-2020, **435.000 €** ont été dépensés en prestations ou en subventions contre 469.796 € en 2011-2015, soit un budget **en légère diminution** (-7%).

331.440 € ont été alloués entre 2016 et 2020 dans le cadre de délibérations financières, contre 409.360 € entre 2011 et 2015, soit une **baisse de 20%** (explications ci-après).

Ces délibérations correspondent à la fois à l'appel à projet mais aussi aux subventions ponctuelles de consolidation que la Ville accorde à des projets matures et structurants pour les quartiers. Ainsi, sur la durée du PLDESS, **45 délibérations de subventions ont été votées**, dont 21 en dehors du cadre de l'Appel à projets permanent pour venir apporter un soutien financier ponctuel assurant la consolidation de projets stratégiques.

1.2 Modalités et catégories d'intervention

Les modalités d'intervention de la Ville de Lille en Economie Sociale et Solidaire (ESS) sont diverses : **accompagnement des porteurs de projet, aides à la faisabilité, au démarrage** (appel à projets) **ou à la consolidation**, valorisation et communication, **mise en réseau**, expérimentation et innovation, gouvernance multi-niveaux et essaimage. Son intervention **va bien au-delà du seul soutien financier** à des projets.

D'après le cabinet¹, *« la Ville a apporté un nombre significatif d'aides techniques et d'ingénierie à des projets sur la période 2016-2020, le nombre de projets accompagnés étant en légère augmentation par rapport à la période 2011-2015. Elle est perçue par les porteurs de projets qui l'ont sollicitée comme un véritable partenaire pour des besoins divers »*.

¹ La mention « Cabinet » évoque le travail des consultants des entreprises missionnées : Les Petites rivières et ASDO - Etudes

1.3 Projets, actions et structures soutenus ou accompagnés

La délégation ESS de la ville reçoit de nombreux porteurs de projets tout au long de l'année. Ces derniers prennent rendez-vous dans l'optique d'une première prise de contact avec la Ville, dans le cadre de l'Appel à projets permanent, souvent en recherche de locaux ou pour solliciter un soutien particulier (suivi, aide au développement, communication, logistique).

Entre 2016 et 2020, toutes aides confondues (techniques et financières), **78 projets ont été accompagnés** dans le cadre du PLDESS, contre 73 projets lors du plan précédent.

45 projets ont bénéficié d'un financement **dont 24 projets** (53%) dans le cadre de l'appel à projets. **33 projets** ont bénéficié **d'une aide d'ordre technique**.

Par ailleurs, la Ville participe à la **gouvernance de 4 sociétés coopératives** d'intérêt collectif sur son territoire.

A noter que le nombre de structures accompagnées est sans doute sous-estimé. Il ne comprend pas, par exemple, l'ensemble des participants aux manifestations organisées.

1.4 Bilan des actions soutenues financièrement

Sur 5 ans, **7.317 €** ont été alloués en moyenne par projet. Ce chiffre comprend à la fois les subventions versées dans le cadre de l'Appel à projets permanent, mais également les subventions ponctuelles. Si l'on isole les projets soutenus au démarrage par l'Appel à projets permanent, alors ces derniers bénéficient d'une aide légèrement supérieure de **9.475 €** en moyenne.

Les structures **situées en quartier prioritaire de la Ville** (QPV) sont majoritaires parmi les structures soutenues : cela représente **62% des structures ayant obtenu un financement** (50% si on ne compte qu'une fois les projets QPV soutenus de façon récurrente).

L'Appel à projets permanent représente 68,27% de l'enveloppe globale du PLDESS, soit 227.490 €.

Sur la totalité des projets soutenus financièrement par le PLDESS, **la grande majorité sont toujours en activité**. Seuls 2 projets ont cessé leur activité, d'autres sont momentanément à l'arrêt suite aux restrictions sanitaires engendrées par la crise.

Plus de détails sur les effets des soutiens financiers ci-dessous.

2. Réalisation et pertinence des objectifs

Objectif 1 - Accompagner l'expérimentation et la coopération socio-économique

La contribution de la ville aux dynamiques de territoire est l'un des principes fondateurs du PLDESS 2016-2020, la plaçant comme un terrain d'expérimentations participant au développement socio-économique des quartiers.

Deux piliers étaient mis en lumière : faciliter la structuration des pôles ESS dans les quartiers et expérimenter la création d'une monnaie locale complémentaire à dimension européenne.

*** Sur le premier point, le quartier de **Lille-Moulins** a ouvert largement ses portes à l'ESS avec des projets tels que Moulins Coop, initialement porté par la Maison de Quartier de Moulins et financé à la fois dans le cadre de l'Appel à projets permanent et par la Politique de la Ville. D'autres projets financés œuvrent sur le territoire, comme Little Big Women, la coopérative petite enfance de Moulins ou Le Singe Savant.

A **Fives**, la Ville a soutenu financièrement plusieurs projets structurants comme l'Accorderie de Fives, Superquinquin ou les Jantes du Nord.

Si le présent PLDESS mettait l'accent sur 3 quartiers en particulier, d'autres quartiers ont aussi profité de son action. Les financements de la Ville ont bénéficié à des projets basés à Hellemmes (Métalu à chahuter, La courte échelle), à Wazemmes (Café les Sarrazins, Pink Up) ou dans le Faubourg de Béthune (Atelier fou de coudre). **L'ensemble de la Ville a profité de la dynamique.**

La Ville a par ailleurs participé à la structuration de projets urbains à fort impact dans les quartiers, comme l'installation d'une micro-ferme dans le quartier Concorde (Faubourg de Béthune).

Le cabinet relève que *« l'intervention dans les quartiers et la structuration des pôles ESS, particulièrement dans les quartiers prioritaires, se matérialise ainsi principalement par du soutien à des initiatives. On note par ailleurs davantage d'accompagnement de projets individuels dans les quartiers que de soutien de projets inter-structures. Les dynamiques collectives nécessitent en effet plus de temps d'incubation et de réalisation »*.

➔ Il invite à travailler la question du *« renforcement de la sensibilisation des habitants des quartiers prioritaires à l'ESS, avec pour objectif de mieux faire connaître les structures implantées »*, ainsi que la nécessité de soutenir l'entrepreneuriat social. *« En ce sens, la sensibilisation engagée lors de la Quinzaine du Commerce Équitable sur le commerce équitable pourrait être inspirante pour dupliquer les pratiques sur l'ESS lors, par exemple, du Mois de l'ESS »*.

*** Sur le second point, le cabinet relève que **l'expérimentation d'une monnaie locale à dimension métropolitaine a fait l'objet de travaux conséquents**. *« L'originalité et l'innovation du projet résidaient notamment dans son portage par la Ville, la MEL, les*

collectifs citoyens et des acteurs économiques (MEDEF, CCI, entreprises). Le projet est également incarné par un « comité partenarial » regroupant un collège des citoyens, un collège des collectivités territoriales et un collège des acteurs économiques ».

En parallèle, la Ville a mobilisé des moyens RH internes pour le travail d'animation, de sensibilisation des citoyens et de préparation des conditions de mise en place d'une monnaie locale. Un travail de réflexion a par ailleurs été mené sur les modalités de circulation de cette monnaie locale (aides sociales en monnaie locale, mobilisation des associations de proximité, travail avec les régies de quartier, les piscines, les musées, etc.).

La mobilisation par la MEL d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a nourri la réflexion du comité partenarial et a abouti en 2019 à un projet proposant une circulation double avec une monnaie locale complémentaire citoyenne, et une monnaie interentreprises. L'association « Monnaie locale sur la métropole lilloise » (MLML) a été créée en février 2020. Structurée en collèges, elle est construite de manière à pouvoir évoluer en SCIC dans les années à venir. Les 2 collectivités y sont adhérentes.

→ Le cabinet conclut : « *La Ville a joué dans le cadre du PLDESS un rôle d'accompagnement d'une démarche citoyenne et co-construite et a participé à la formulation collective d'un projet innovant émanant d'une demande citoyenne. Il existe donc aujourd'hui un projet structuré autour d'un business plan, une association à même de le porter et un site internet* ». Il invite à se questionner sur le rôle que doit continuer de jouer la Ville sur ce projet, émanant d'une volonté citoyenne, dont la solution privilégiée aujourd'hui est celle d'un recalibrage sur une monnaie interentreprise, le tout dans un contexte favorable (engouement pour les circuits courts, ...).

Objectif 2 - Soutenir l'émergence et accompagner la consolidation de services de proximité et d'activités économiques innovantes

Le soutien à l'émergence et à la consolidation des projets stratégiques de l'ESS était l'un des axes de travail principaux du PLDESS 2016-2020.

Soutenir l'émergence d'activités et l'innovation par un appel à projets et accompagner la faisabilité et la consolidation de projets de l'ESS étaient deux axes forts de l'objectif n°2.

*** Sur le premier axe, il est constaté que l'Appel à projets permanent demeure l'outil majeur du PLDESS 2016-2020, s'inscrivant dans la continuité des plans passés.

Pilier du PLDESS 2016-2020, l'Appel à Projets permanent soutient l'émergence d'activités innovantes, économiquement viables, socialement utiles et ancrées dans les quartiers.

53 % des projets soutenus financièrement par la ville sont des projets en **phase de démarrage financés dans le cadre de l'Appel à projets permanent**. Au total, 24 projets ont été soutenus via l'Appel à projets permanent entre 2016 et 2020. Parmi eux, 17 projets associatifs (71%), 7 projets coopératifs sous format SCIC (29%).

Les **secteurs d'activité couverts par l'Appel à projets permanent sont variés** : 29% des projets soutenus œuvrent dans l'alimentation et la restauration, 25% des projets dans

l'éducation, l'accompagnement et la sensibilisation d'acteurs, 11% dans les espaces de travail alternatifs et les tiers-lieux.

Plus globalement, **70 porteurs de projets en moyenne sont reçus à l'année, pour 7 à 11 projets retenus**. Tous les porteurs de projets reçus en rendez-vous ne sont donc pas forcément candidats à l'Appel à projets permanent.

Au niveau financier, l'**Appel à projets permanent représente un peu plus des deux tiers des moyens alloués au PLDESS, soit 227.490 € (68,27%)**. Si l'on intègre le **co-financement d'autres délégations**, alors cette aide au démarrage s'élève à **259.000 €**. C'est 46% de moins qu'entre 2011 et 2015, où 417.000 € avaient été alloués à l'Appel à projets permanent². Cette baisse s'explique notamment par l'absence de contributions de la Région et de la MEL, cette dernière ayant son propre appel à projets qui bénéficie à des projets lillois.

Sur 5 ans, les projets soutenus au démarrage par l'Appel à projets permanent ont bénéficié de **9.475 €** en moyenne.

Le cabinet souligne qu' *« il est par ailleurs important de noter que l'impact de l'Appel à projets permanent ne se limite pas au volet financier. La délégation ESS consacre en effet un temps considérable à l'accompagnement des porteurs de projets, pour de la mise en visibilité, et de la mise en réseau, permettant ainsi d'accroître leur notoriété. Cet accompagnement est également mené auprès de projets n'ayant pas bénéficié de l'Appel à projets permanent. »*

➔ Dans ses conclusions, le cabinet invite à se questionner sur la nature des financements, leur diversification (proposer un fonds d'aide au développement permettant de postuler au-delà des 3 premières années d'existence ? un fonds de consolidation en plus du fonds d'amorçage existant permettant de postuler en année 2 ou 3 d'un projet ?) et la lisibilité et l'attractivité de l'Appel à projets permanent *« auprès des acteurs gravitant autour de l'ESS sans s'y inscrire complètement »*. Il propose de consolider une démarche partenariale avec la Maison des Associations et de valoriser davantage la « communauté des lauréats » de l'Appel à projets permanent *« pour irriguer l'ensemble des politiques publiques de la ville, et co-construire avec la ville de nouvelles solutions pour répondre aux besoins (entrepreneuriat social dans les quartiers, accompagnement de dynamiques collaboratives, etc.) »*. Ce qui pose la question de la communication et des moyens alloués à la mise en réseau et en valeur des porteurs de projets.

******* Concernant le second axe, sur la durée du PLDESS 2016-2020, **21 délibérations ont été votées en dehors du cadre de l'Appel à projets permanent** pour venir apporter un soutien financier ponctuel assurant la consolidation de projets stratégiques.

Parmi les projets soutenus financièrement, **5 ont été soutenus à plusieurs reprises**. Lors du précédent PLDESS, 8 structures avaient été soutenues 2 fois ou plus. L'effort relatif à la consolidation de projets stratégiques est ainsi toujours présent mais moins marqué que lors du précédent PLDESS.

Les structures situées en quartier politique de la Ville sont majoritaires parmi les structures soutenues (62%).

² Selon le bilan du PLDESS 2011-2015 réalisé par le CRIDA

******* Au total sur le premier ou le second axe, « la délégation ESS a organisé **405 rendez-vous individuels** avec des porteurs de projets, **soit 81 rendez-vous en moyenne par an. Conformément aux orientations du PLDESS 2016-2020, la ville a donc joué un rôle de mise en réseau et d'éventuelle réorientation des porteurs de projets** (vers d'autres appels à projets, notamment métropolitain, vers des sources de financement alternatives aux fonds publics (fondations, mutuelles...) ou vers le réseau d'accompagnement).

Suite à ces rendez-vous, la ville a également pu apporter **une aide d'ordre technique à des projets (33)**, en termes de suivi et d'aide au développement, de communication ou encore de logistique.

Toutes aides confondues (techniques et financières), **78 projets ont été accompagnés**, contre 73 projets lors du plan précédent, en légère augmentation par rapport à la période 2011-2015.

Par ailleurs, la Ville participe à la gouvernance de 4 structures clefs. Elle est en effet sociétaire des coopératives Meli Melo, de la Voisinierie, de Citiz et de Solis.

→ En somme, le cabinet indique que « *les actions menées par la Ville auprès des porteurs de projets pourraient donc être mises en avant de manière plus efficace, en envisageant par exemple des actions de communication ciblées. Apparaît ainsi un axe d'amélioration relatif à l'information des porteurs de projets sur la palette d'appuis qui peut leur être apportée* ». (...) « *Il semble que pour le prochain PLDESS, des synergies plus fortes puissent être mises en œuvre en matière d'accompagnement à l'ingénierie des entreprises de l'ESS, tous secteurs confondus. La Maison des associations pouvant être un partenaire clé pour les associations par exemple* ».

Objectif 3 - Renforcer l'ESS dans l'ensemble des politiques municipales

Le PLDESS 2016-2020 avait vocation à renforcer la transversalité de ses projets et de ses collaborations avec l'ensemble des élus et des politiques municipales. Plusieurs actions allaient dans ce sens et répondaient à des priorités partagées, se traduisant par un suivi concerté, une co-construction d'événements ou du co-financement de projets relevant de l'ESS.

6 piliers thématiques étaient abordés dans le plan 2016-2020.

L'ambition de favoriser la transversalité de l'ESS avec des politiques publiques sectorielles a été sous-tendue par la réalisation d'études, d'événements ou d'initiatives diverses.

******* Par exemple, une **étude sur le maillage coopératif et le changement d'échelle des initiatives sur l'alimentation durable et solidaire** a été menée. Ce travail a permis l'identification d'acteurs et le démarrage d'une animation de différentes parties prenantes sur le sujet. **63 personnes de 35 structures** différentes ont participé à la démarche. **Une charte** de l'alimentation durable et solidaire, inspirée des conclusions de l'étude a été promulguée, et compte à ce jour une quinzaine de signataires.

Des projets œuvrant pour l'alimentation durable et solidaire (Bio HDF, Superquinquin, Bus Magique...) ont été soutenus.

*** Un deuxième objectif consistait à développer le **commerce durable et les services de proximité**. Plusieurs événements ont ainsi été organisés par la Ville sur cette thématique. Événement emblématique, la **Quinzaine du commerce équitable** est un temps fort annuel. Le **week-end de la récup'** et de l'économie circulaire en 2018, ou le ciné-débat brunch en 2016 ou encore les Constructiv'ESS co-portées en 2019 par l'APES et la Ville ont permis de sensibiliser à ces thématiques (plus de détails ci-après).

Parmi les projets soutenus financièrement par la ville, 16 sont des commerces durables ou proposent des services de proximité, **soit 35%**.

*** Le **soutien à l'économie associative** « s'est notamment manifesté par une synergie informelle de la Ville avec les acteurs, les réseaux et les dispositifs d'accompagnement, afin d'accompagner la diversification des financements, la pérennisation économique des activités et la consolidation des emplois ». Le Dispositif local d'Accompagnement animé par Nord Actif a ainsi accompagné en 2018, 34 structures locales, 28 en 2017 et 25 en 2016. Par ailleurs, La Ville a aussi participé à l'**étude métropolitaine** sur la santé financière des associations et a conduit une étude en interne sur le sujet.

*** Parmi les projets soutenus financièrement et/ou techniquement par la ville, sur la thématique du soutien aux initiatives ESS numériques, figurent Emmaüs Connect, LeCourtCircuit.fr, le projet « SOS numérik » de KPA Moulins ou encore le travail de la chair'ESS sur les communs.

*** L'ambition de devenir une ville « fer de lance d'une commande publique responsable » s'est traduite par l'adoption d'un **schéma de promotion des achats publics socialement responsables (SPASER) en 2019**, qui a été piloté par la direction de la commande publique en concertation avec certaines structures de l'ESS comme l'APES.

Sur la durée du PLDESS, le nombre de marchés notifiés ayant au moins un axe relevant des achats durables a augmenté. On dénombrait en 2016, 41,4% de marchés comportant un axe « développement durable », et **50,1% en 2018**. Le cabinet relève qu'il est important de noter qu'en 2018, **24% des fournisseurs de la ville** étaient des **associations**.

Le cabinet considère que ces progrès peuvent être poursuivis en animant un véritable cadre d'intervention collectif entre l'ESS et la commande publique. En effet, des logiques économiques différentes propres à la commande publique et à l'ESS, avec un PLDESS axé davantage sur une **logique de subventions encore peu compatible avec les mécanismes de la commande publique limitent la transversalité**.

Tout comme les modalités d'attribution et de durée de **l'article des marchés réservés** à l'ESS du code de la commande publique qui, **jugées contraignantes** (une entreprise attributaire d'un marché ne peut bénéficier d'une attribution au même titre au cours des trois années suivantes ; la durée d'un marché réservé aux entreprises de l'ESS ne peut pas être supérieure à trois ans), font que cet article reste assez peu mobilisé.

➔ Pour le cabinet, des dispositifs tels que le SPASER ou les SIEG sont de véritables opportunités de poursuivre l'objectif d'une commande publique responsable. D'autres initiatives tendent d'ailleurs vers l'adoption d'un angle « osez l'ESS » et la construction d'une culture économique commune entre l'ESS et la commande publique, notamment au sein du réseau métropolitain des acheteurs responsables. Et ce d'autant que la facilitation de l'accès à la commande publique des porteurs de projets demeure un enjeu majeur pour eux.

*** Principal enjeu du troisième axe stratégique du PLDESS 2016-2020, l'inscription des projets ESS dans les autres politiques municipales devait se manifester de deux façons. D'une part, par l'inscription de l'ESS dans des documents structurants. A ce jour, l'ESS apparaît dans 3 documents structurants des politiques municipales : le bilan annuel du développement durable, le Plan Local d'Action (PLA) commerce et l'agenda 21 des solutions. Cette présence était cependant **déjà actée** sur la période du PLDESS précédent. D'autre part, l'un des enjeux du PLDESS était de favoriser les **actions interservices**, incarnées notamment par les co-financements entre délégations. Lors du plan précédent, les cofinancements représentaient 57.754 €, soit 12% supplémentaires par rapport à l'enveloppe globale du PLDESS. Elles équivalent à présent à **155.371 €, soit 36% supplémentaires** par rapport à la somme globale allouée au PLDESS, ce qui représente **une hausse significative** par rapport aux années précédentes. **20 projets ont été co-financés** par d'autres délégations, soit 45% des projets au total. « *Ce résultat participe à l'objectif de transversalité de la politique ESS que la ville cherche à atteindre* ». Les co-financements sont les plus partagés avec la délégation **Politique de la Ville**.

« Toutefois, le nombre de cofinancements ne démontre pas l'intégralité du travail en concertation effectué entre les services. Des événements ont par exemple été construits avec d'autres délégations, et plusieurs projets annuels ont été menés en concertation ».

Sur les 361 porteurs de projets reçus sur la durée du PLDESS, 121 ont été reçus avec d'autres services de la ville, ce qui porte la part des rendez-vous interservices à **33% du total des rendez-vous avec des porteurs de projets**.

Le cabinet souligne que « *d'un point de vue quantitatif, les interactions et la coopération entre les différents services semblent donc s'accroître par rapport au précédent PLDESS* ». Néanmoins, « *le rapport très spécifique des structures ESS aux logiques de rentabilité n'est [...] pas systématiquement pris en compte par les autres services* ».

→ En axe d'amélioration le cabinet préconise de mettre en place « *un véritable cadre d'intervention collectif structuré autour des thématiques de l'ESS* ». Ce cadre préciserait par exemple certains points tels que : modalités d'attribution des subventions, intégration des structures non-rentables dans l'ESS, place des associations, compatibilité avec l'insertion, statuts de SCIC, SCOP ...

→ L'ESS demeurant un objet aux contours appréhendés de manière partielle, « *l'un des principaux enjeux du prochain PLDESS pourrait être de mettre en place de véritables actions de pédagogie valorisant la singularité de l'ESS. L'ESS n'est pas une économie de réparation mais une composante à part entière de l'économie de développement (elle représente 10 à 11% de l'emploi métropolitain) ; elle tire son originalité des niches économiques dans lesquelles elle s'insère, interstices que l'économie libérale ne peut occuper ; tout en produisant de la croissance économique, elle s'attache au respect des personnes, à la justice économique et sociale, et à la décision collégiale de l'usage du capital. Cette pédagogie de fond sur l'objet social et économique de l'ESS doit se doubler d'une formation plus technique (vocabulaire statutaire de l'ESS (SCIC, SCOP), travail sur des études de cas) permettant de créer un socle d'outils communs concrètement mobilisables par les différents services de la Ville* ».

Objectif 4 - Animer le territoire et sensibiliser à l'ESS

Le PLDESS 2016-2020 comportait parmi ses objectifs de contribuer à l'animation territoriale et à la sensibilisation sur l'ESS à différentes échelles, en collaboration notamment avec les regroupements locaux, les réseaux de l'ESS et d'autres collectivités.

Cet axe stratégique reposait sur 3 piliers : animer et valoriser les acteurs, projets et entreprises lillois de l'ESS ; sensibiliser les habitants, les agents municipaux et décroïsonner l'ESS ; agir en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille.

*** La délégation ESS participe chaque année à l'organisation de plusieurs événements de valorisation des acteurs, projets et entreprises de l'ESS, par exemple 2000 personnes touchées sur l'année 2019 entre la Quinzaine du commerce équitable et le **mois de l'ESS**. Elle prend part au **mois de l'ESS**, en novembre, coordonné par ESS France et animé par les CRESS. Et elle coordonne également la **Quinzaine du commerce équitable**, ayant mobilisé 4000 participants au total sur la période du PLDESS. Elle a aussi organisé ponctuellement le **week-end de la récup' et de l'économie circulaire**, qui a rassemblé près de 80 partenaires et 1200 visiteurs en 2018 ou les **Constructiv'ESS**, co-organisées en 2019 par l'APES et pilotées par la Ville en 2019 avec 300 personnes. **9 rencontres lilloises de l'ESS** ont été organisées au total entre 2016 et 2019.

Le cabinet commente : « *Les événements tels que le mois de l'ESS ou la quinzaine du commerce équitable ont été des temps forts du calendrier lillois de l'ESS et sont l'occasion de véritables actions de sensibilisation. Par ailleurs, l'inscription de l'ESS dans un événement plus largement dédié à la notion de commerce équitable a pour avantage de décroïsonner l'ESS en l'associant à d'autres thématiques. Elle est aussi consubstantielle à l'enjeu plus large d'économie responsable et de développement soutenable* ».

Au-delà de la mise en valeur de leur projet sur le temps de l'événement, une majorité de structures participantes considèrent que leur participation a eu des **retombées positives** sur leur structure, notamment pour la Quinzaine du commerce équitable. En revanche, « *l'identification de la Ville comme potentiel soutien à l'organisation d'un événement est (...) moins évidente dans le cadre du mois de l'ESS (...)* ».

- Le bilan de ces différents événements peut faire ressortir un manque de ressources dédiées à la communication, tout à la fois en termes de relais au sein des réseaux associatifs par les autres services de la Ville ; mais aussi via la limitation de production en interne de supports permettant de valoriser l'événement et les acteurs y participant.
- Le cabinet recommande qu'un travail de réflexion sur le rôle du service ESS, particulièrement à l'occasion de la Quinzaine du commerce équitable, soit mené.

L'organisation des Constructiv'ESS en 2019 a aussi significativement contribué à la sensibilisation autour de la thématique. L'événement a eu le mérite de faire découvrir l'ESS à un public plus large que le cercle d'initiés souvent présent lors des temps forts habituels. Le concept des Constructiv'ESS est aujourd'hui rendu opérationnel par l'APES, qui avait co-organisé la première édition aux côtés de la ville. **L'événement s'est transformé en démarche « PLUSS » (Production Locale d'Utilité Sociale et Solidaire) et adopte une logique départementale, désormais.**

- Selon le cabinet, il y aurait donc une cohérence à ce que la Ville renouvelle son positionnement par rapport à l'événement Constructiv'ESS et veille à intégrer la

sensibilisation de nouveaux acteurs à l'ESS, soit par ce biais, soit via d'autres actions.

*** L'articulation de l'action de la Ville avec celle de la Métropole Européenne de Lille (MEL), qui possède son propre plan de développement de l'ESS (2015-2020), figurait en bonne place dans le PLDESS 2016-2020. Le cabinet souligne que, sur le plan technique et administratif, cette articulation semble être une réussite, notant une bonne synergie de l'Appel à projets permanent avec l'Appel à projets permanent de la MEL « Entreprendre autrement », des points fixes réguliers, une co-instruction et une harmonisation des dossiers de candidatures, un travail en commun (la MEL est associée à 18%, en moyenne, des rdv de la Ville avec les porteurs de projets (66/361) et participe à 17% des rdv interservices (133/760)). Ce qui a « permis de coordonner les actions et d'amorcer un travail d'identification de lignes de partage plus claires pour les porteurs de projets et des critères de répartition entre les deux Appels à projets permanents », aboutissant à des co-financements pour nombre d'entre eux. Ainsi, en 2018, la MEL a soutenu 16 projets à hauteur de 200.500 € dans le cadre de son Appel à projets permanent. Parmi ces projets, 9 d'entre eux étaient situés à Lille, Hellemmes et Lomme et ont reçu 114.500 €, soit 57% du montant total attribué par la MEL.

En complément de cette articulation technique autour de l'Appel à projets, la Ville (qui participe aux comités métropolitains de l'ESS) et la MEL ont tenté de développer des initiatives transverses. Par exemple sur la monnaie locale, mais aussi un co-financement de l'étude sur l'alimentation durable et solidaire.

Cependant, les deux objectifs de co-organiser des actions de sensibilisation communes et de diffuser les pratiques lilloises de l'ESS dans d'autres communes de la MEL ne semblent pas avoir été poursuivis.

« Conviée au même titre que les autres communes de la MEL aux rencontres territoriales de l'ESS organisées par la MEL, [la Ville] n'y joue pas de rôle particulier. (...) De ce fait, l'objectif d'un essaimage des initiatives lilloises sur l'ensemble du territoire métropolitain n'a pas été poursuivi ».

→ Co-animer le territoire métropolitain pour diffuser des projets ESS lillois inspirants à d'autres communes constitue pour le cabinet un axe fort de progression pour le futur, permettant de mutualiser les ressources en matière d'animation du réseau des structures ESS à une échelle plus large.